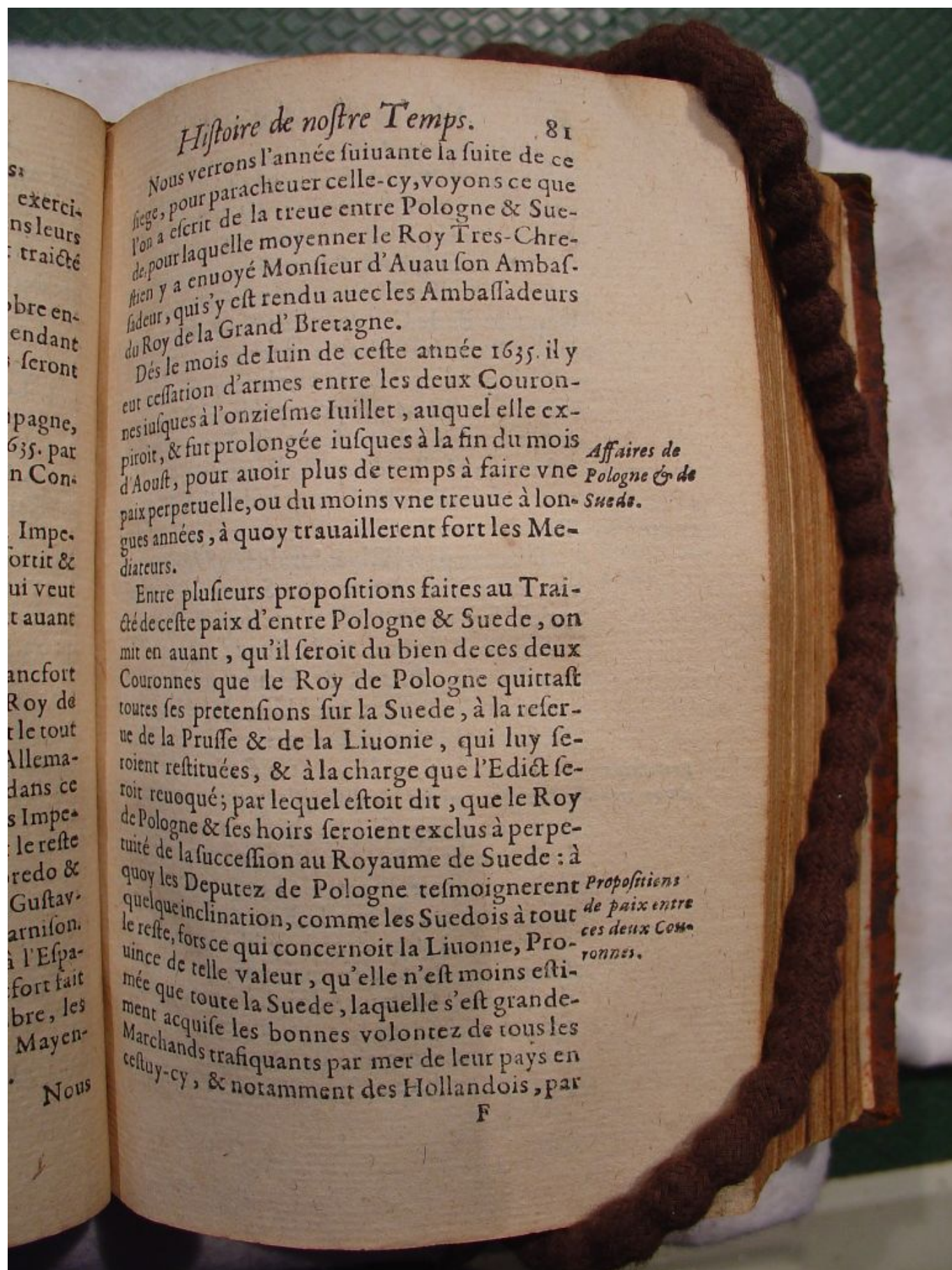
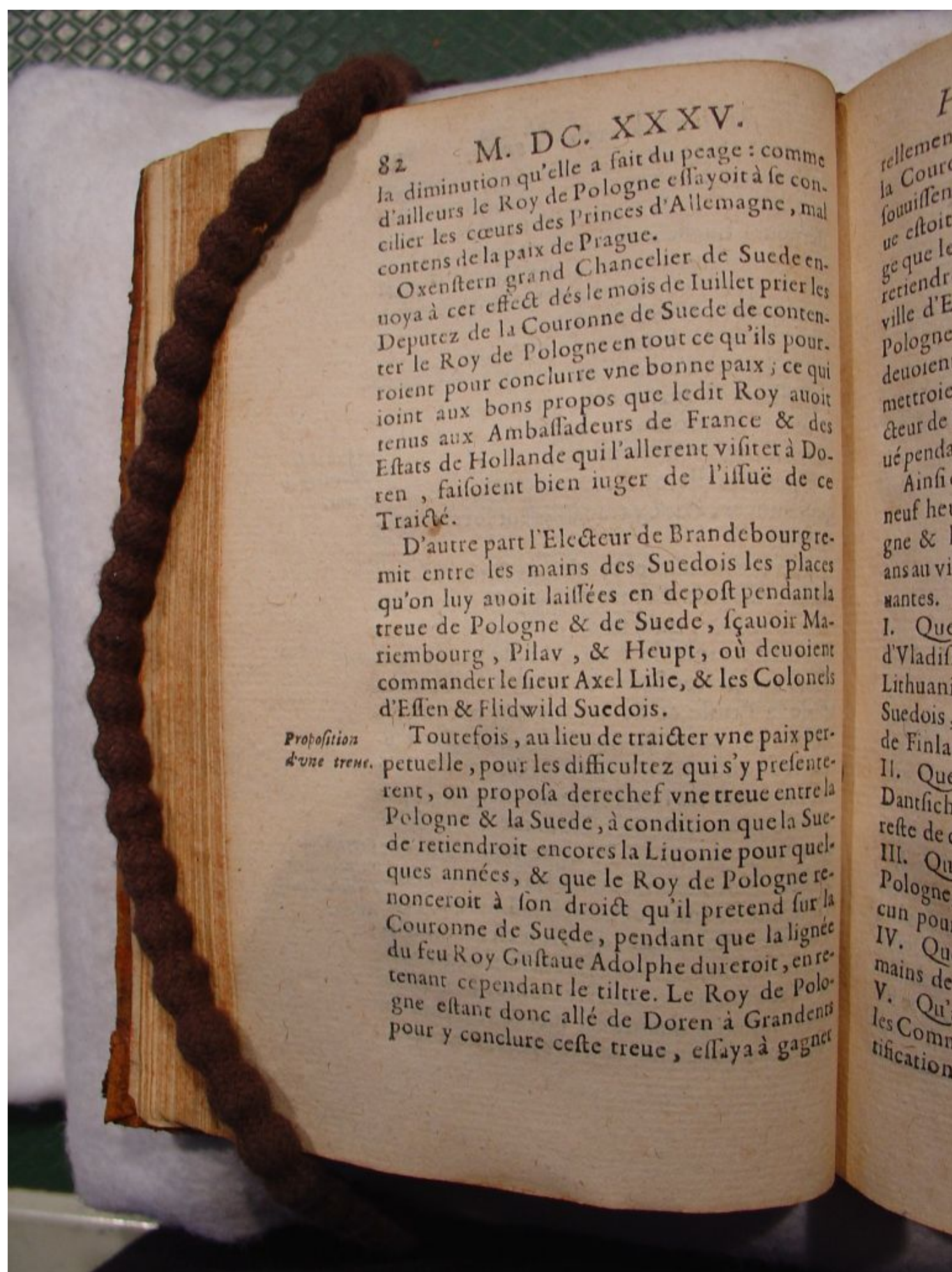


1635_081.jpg



1635_082.jpg



82 M. DC. XXXV.

la diminution qu'elle a fait du peage : comme d'ailleurs le Roy de Pologne essayoit à se concilier les cœurs des Princes d'Allemagne, mal contents de la paix de Prague.

Oxenstern grand Chancelier de Suede enuoya à cet effect dès le mois de Iuliet prier les Deputez de la Couronne de Suede de contenter le Roy de Pologne en tout ce qu'ils pourroient pour conclure vne bonne paix ; ce qui ioint aux bons propos que ledit Roy auoit tenus aux Ambassadeurs de France & des Estats de Hollande qui l'allerent visiter à Doren, faisoient bien iuger de l'issuë de ce Traicté.

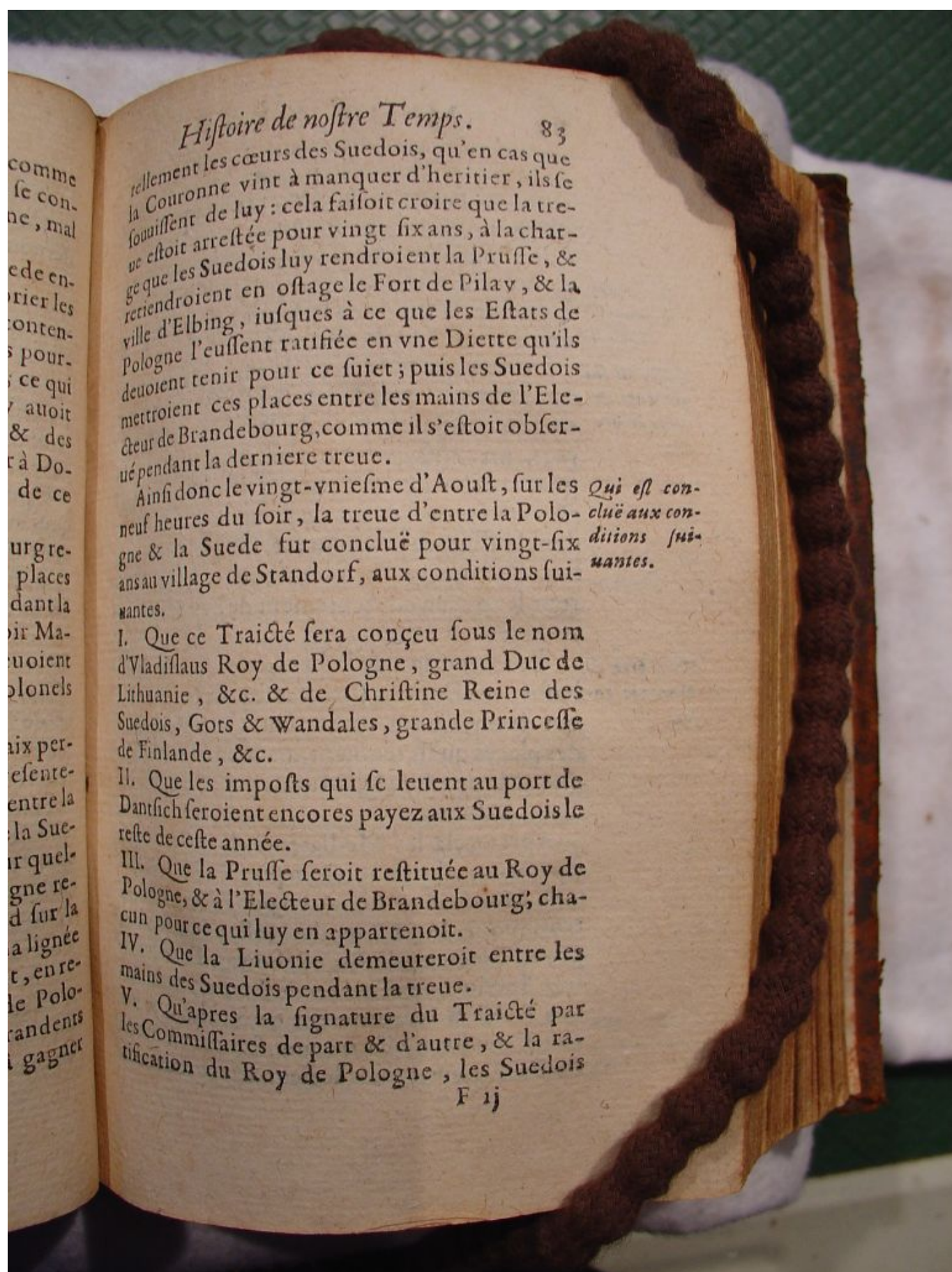
D'autre part l'Electeur de Brandebourg remit entre les mains des Suedois les places qu'on luy auoit laissées en depost pendant la treue de Pologne & de Suede, sçauoir Mariembourg, Pilav, & Heupt, où deuoient commander le sieur Axel Lilie, & les Colonels d'Essen & Flidwild Suedois.

Proposition d'une treue.

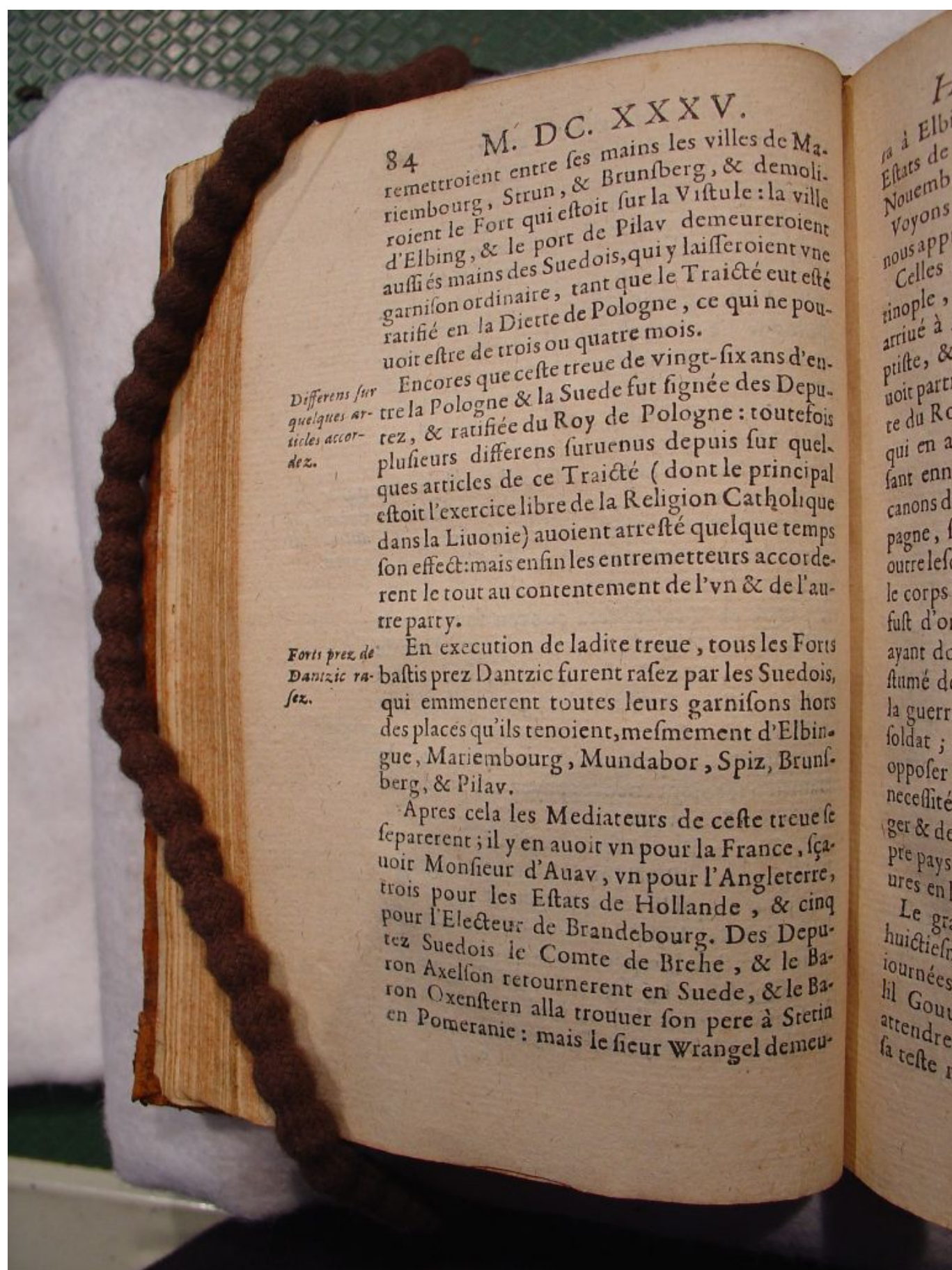
Toutefois, au lieu de traicter vne paix perpetuelle, pour les difficultez qui s'y presentèrent, on proposa derechef vne treue entre la Pologne & la Suede, à condition que la Suede retiendrait encores la Liuonie pour quelques années, & que le Roy de Pologne renonceroit à son droit qu'il pretend sur la Couronne de Suede, pendant que la lignée du feu Roy Gustaue Adolphe dureroit, en retenant cependant le tiltre. Le Roy de Pologne estant donc allé de Doren à Grandents pour y conclure ceste treue, essaya à gagner

rellement
la Cour
souissent
ue estoit
ge que le
retiendro
ville d'E
Pologne
deuoient
mettroie
cteur de
ué penda
Ainsi
neuf heu
gne & l
ans au vil
nantes.
I. Que
d'Vladisl
Lithuani
Suedois,
de Finlan
II. Que
Dantfich
reste de c
III. Que
Pologne,
cun pour
IV. Que
mains des
V. Qu'a
les Comm
tification

1635_083.jpg



1635_084.jpg



84 M. DC. XXXV.

remettoient entre ses mains les villes de Mariembourg, Strun, & Brunsberg, & demolloient le Fort qui estoit sur la Vistule: la ville d'Elbing, & le port de Pilav demeureroient aussi es mains des Suedois, qui y laisseroient vne garnison ordinaire, tant que le Traicté eut esté ratifié en la Diette de Pologne, ce qui ne pouuoit estre de trois ou quatre mois.

Differens sur quelques articles accordez.

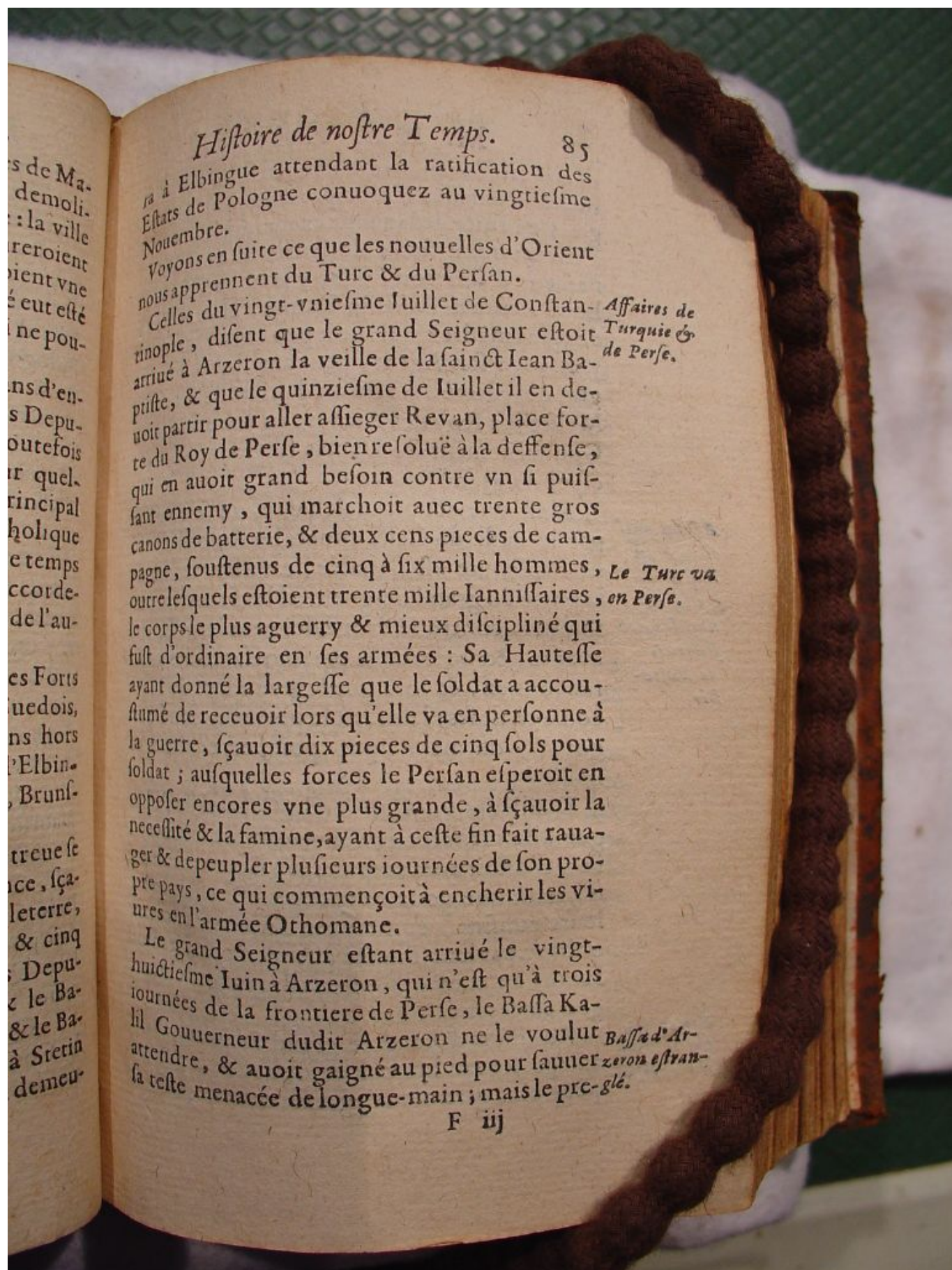
Encores que ceste treue de vingt-six ans d'entre la Pologne & la Suede fut signée des Deputtez, & ratifiée du Roy de Pologne: toutefois plusieurs differens suruenus depuis sur quelques articles de ce Traicté (dont le principal estoit l'exercice libre de la Religion Catholique dans la Liuonie) auoient arresté quelque temps son effect: mais enfin les entremetteurs accorderent le tout au contentement de l'un & de l'autre party.

Forts prez de Dantzic rasez.

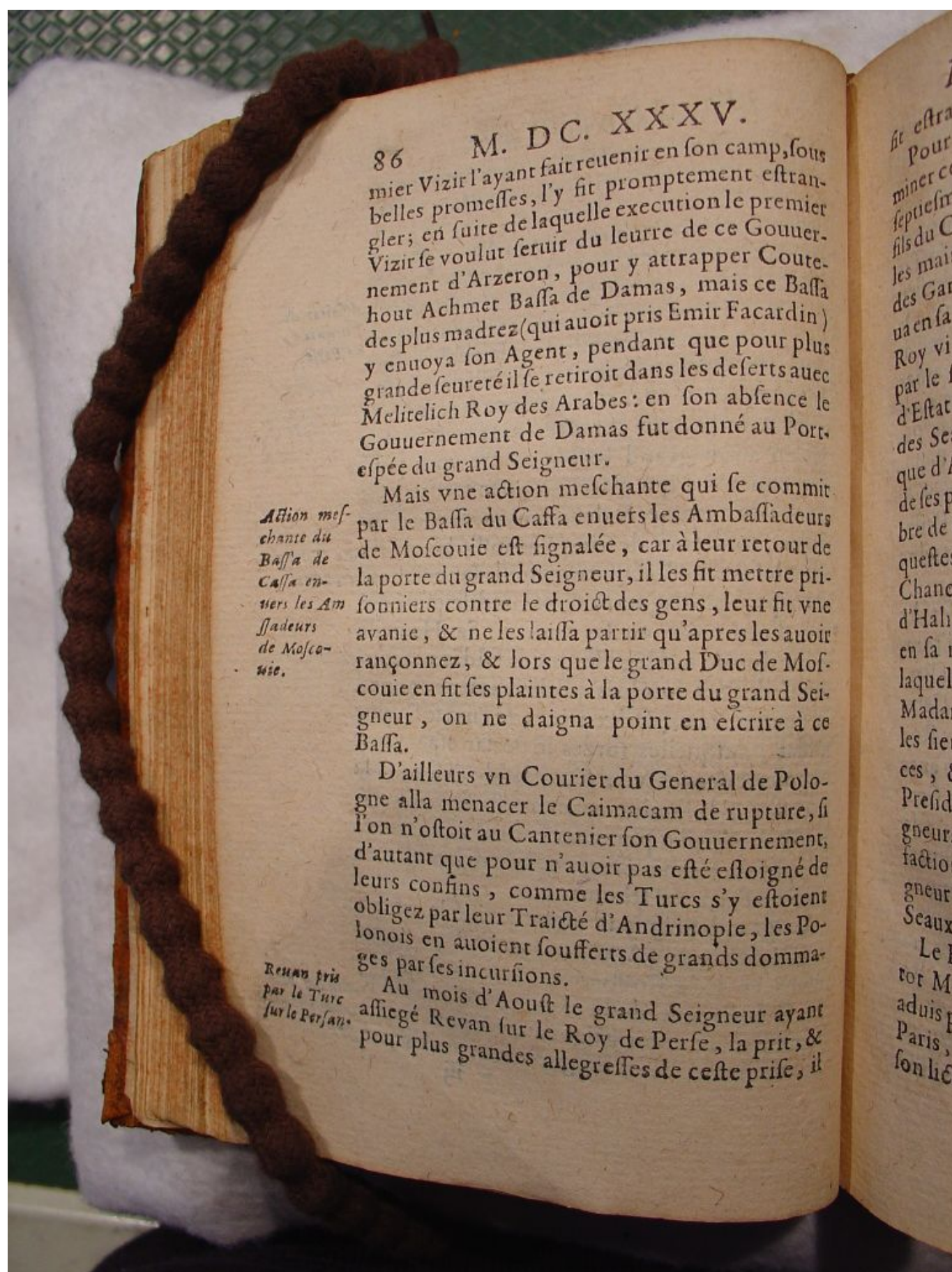
En execution de ladite treue, tous les Forts bastis prez Dantzic furent rasez par les Suedois, qui emmenerent toutes leurs garnisons hors des places qu'ils tenoient, mesmement d'Elbingue, Mariembourg, Mundabor, Spiz, Brunsberg, & Pilav.

Après cela les Mediateurs de ceste treue se separerent; il y en auoit vn pour la France, sçauoir Monsieur d'Anau, vn pour l'Angleterre, trois pour les Estats de Hollande, & cinq pour l'Electeur de Brandebourg. Des Deputtez Suedois le Comte de Brehe, & le Baron Axelson retournerent en Suede, & le Baron Oxenstern alla trouuer son pere à Sretin en Pomeranie: mais le sieur Wrangel demeu-

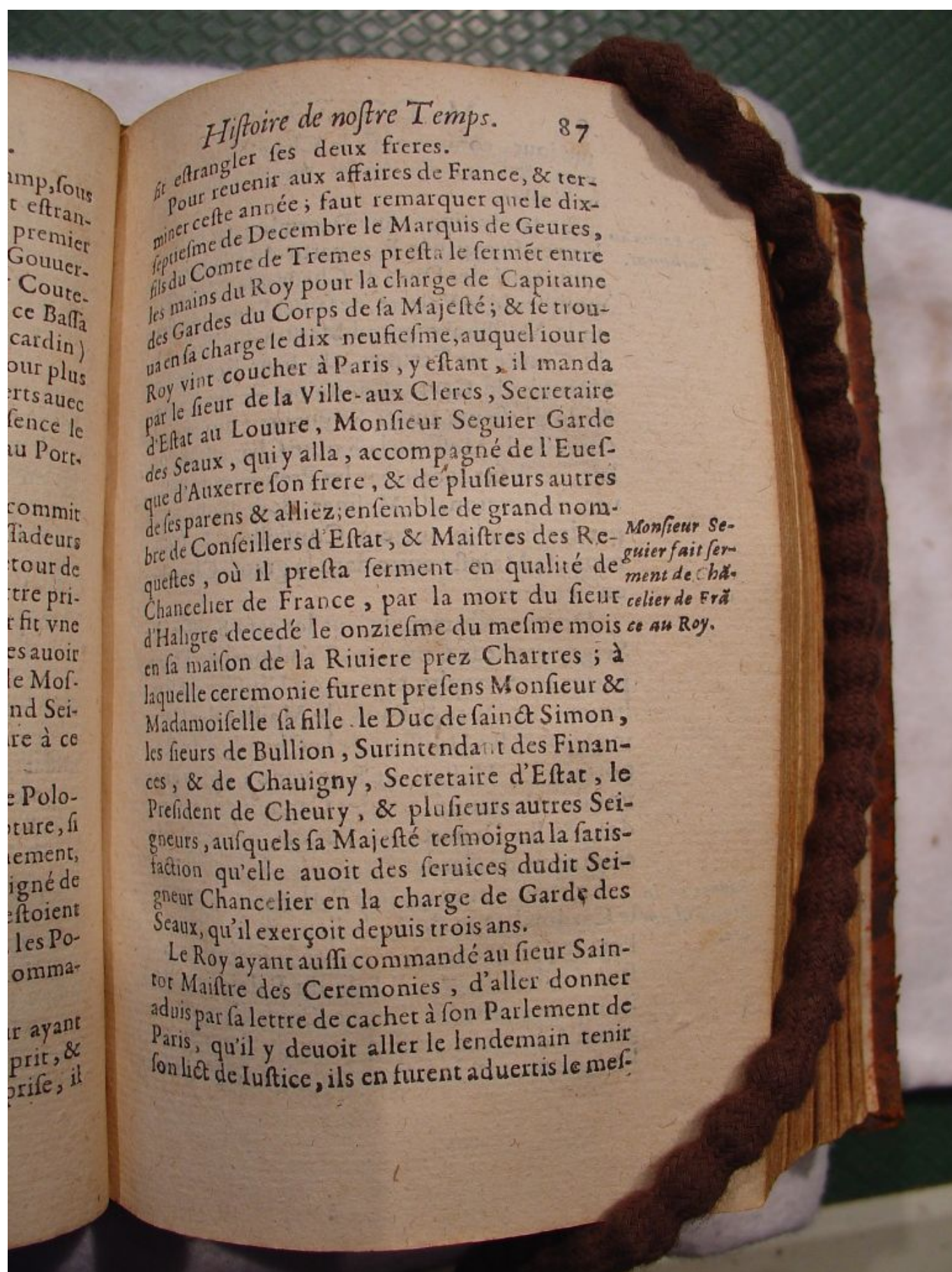
1635_085.jpg



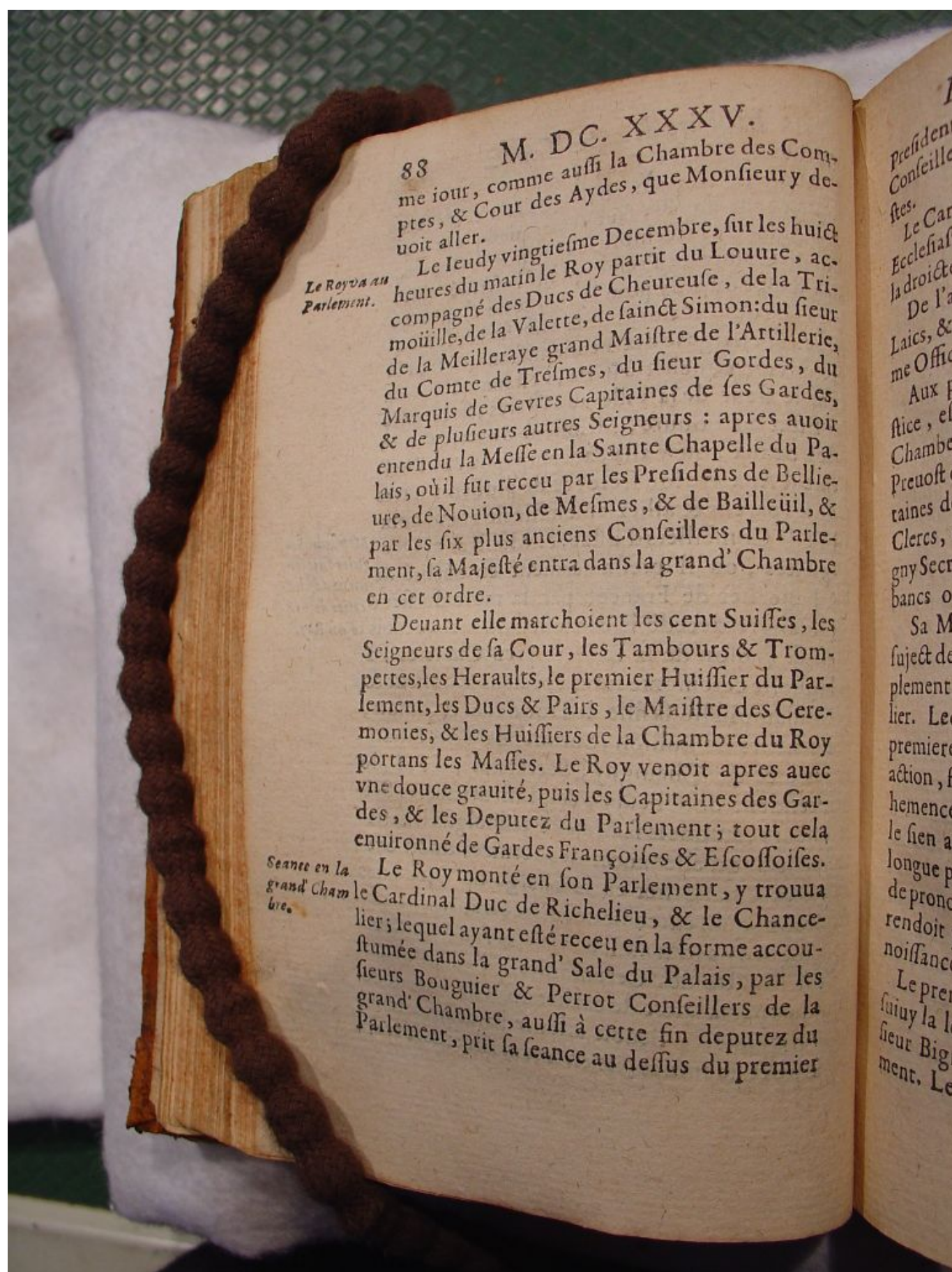
1635_086.jpg



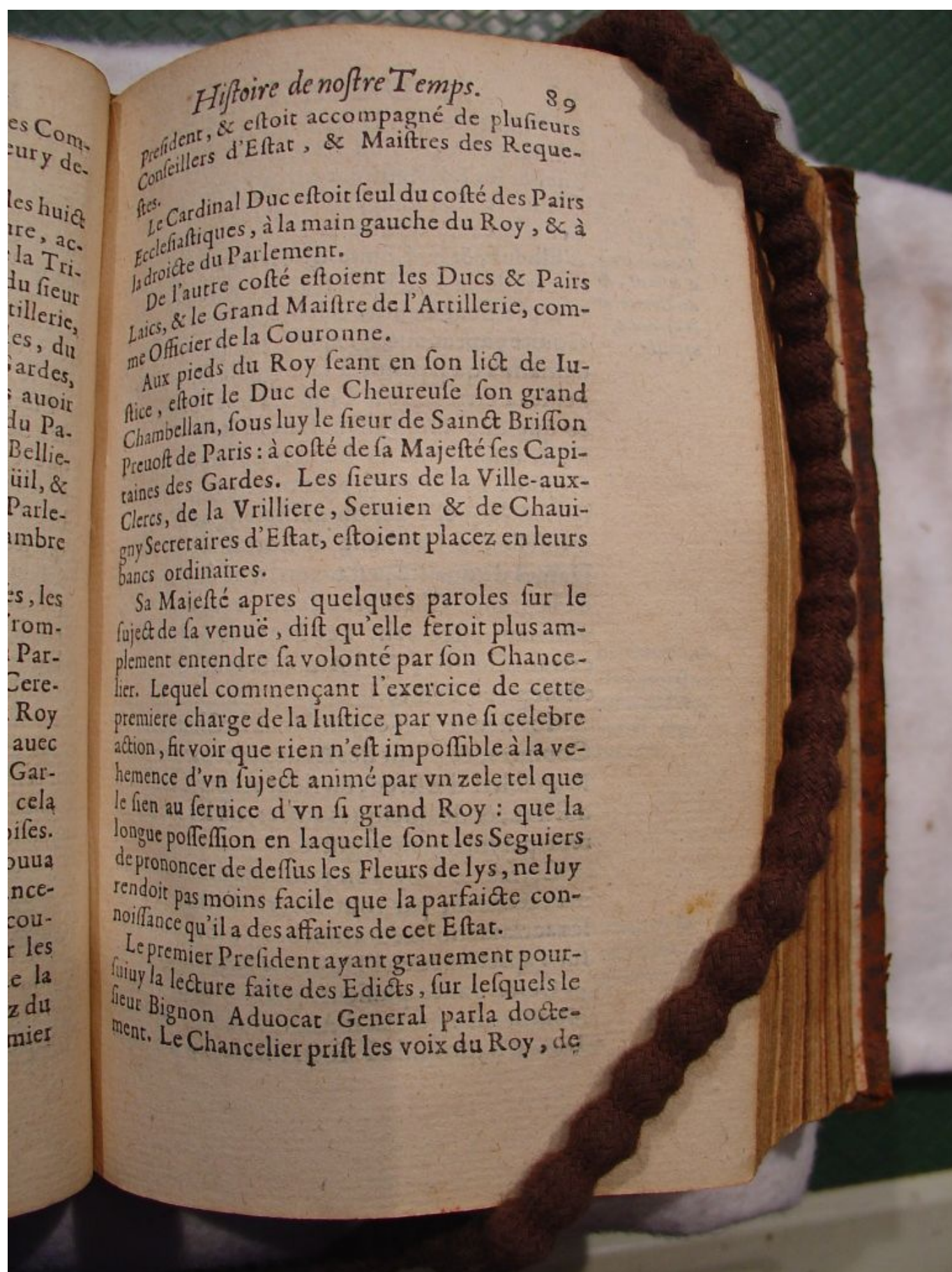
1635_087.jpg



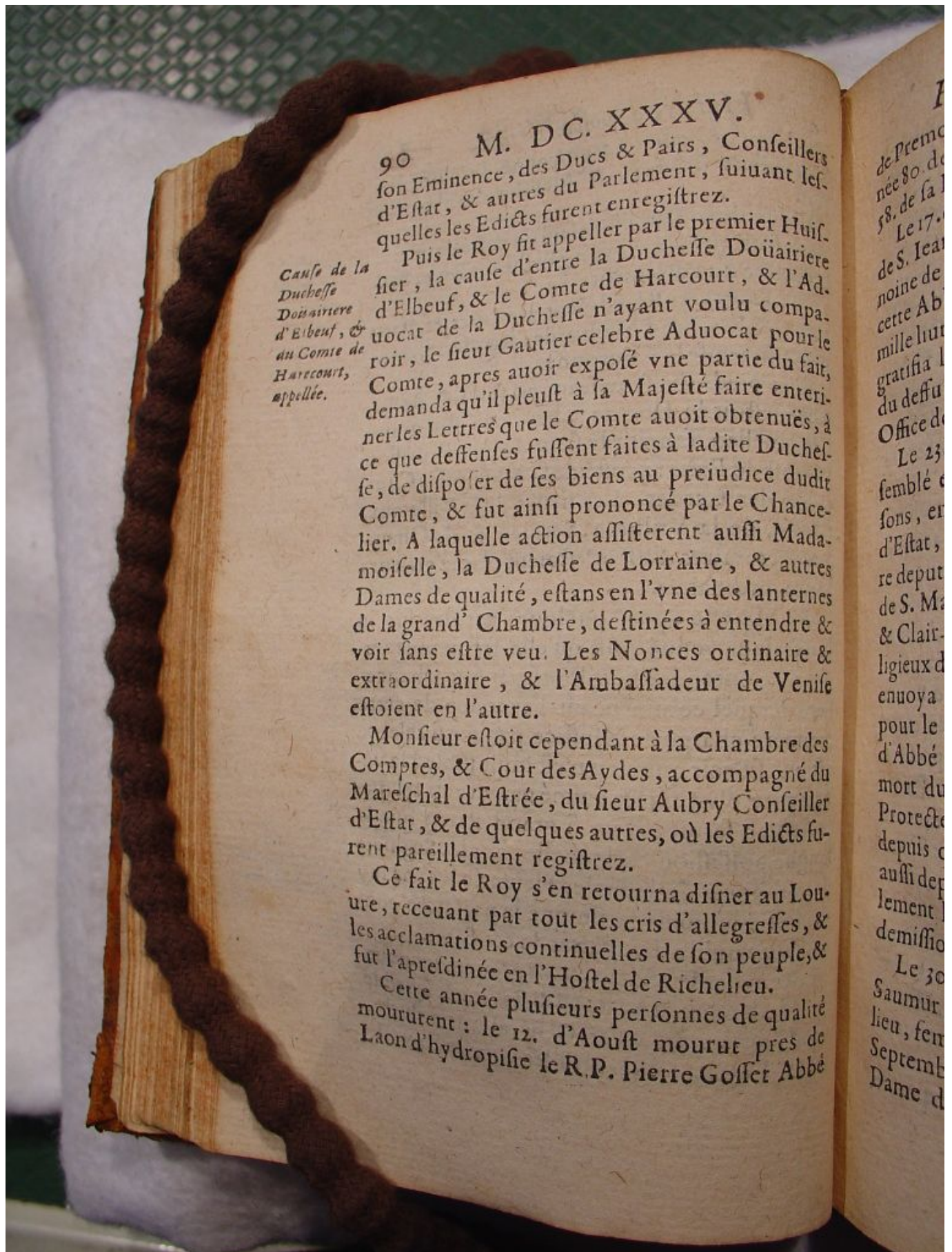
1635_088.jpg



1635_089.jpg



1635_090.jpg



*Cause de la
Duchesse
Doüairiere
d'Elbeuf, &
du Comte de
Harcourt,
appelée.*

90 M. DC. XXXV.
son Eminence, des Ducs & Pairs, Conseillers
d'Etat, & autres du Parlement, suivant les-
quelles les Edicts furent enregistrez.

Puis le Roy fit appeler par le premier Huif-
fier, la cause d'entre la Duchesse Doüairiere
d'Elbeuf, & le Comte de Harcourt, & l'Ad-
uocat de la Duchesse n'ayant voulu compa-
roir, le sieur Gautier celebre Aduocat pour le
Comte, apres auoir exposé vne partie du fait,
demanda qu'il pleust à sa Majesté faire enteri-
ner les Lettres que le Comte auoit obtenues, à
ce que desfenfes fussent faites à ladite Duches-
se, de disposer de ses biens au preiudice dudit
Comte, & fut ainsi prononcé par le Chance-
lier. A laquelle action assisterent aussi Mada-
moiselle, la Duchesse de Lorraine, & autres
Dames de qualité, estans en l'vne des lanternes
de la grand' Chambre, destinées à entendre &
voir sans estre veu. Les Nonces ordinaire &
extraordinaire, & l'Ambassadeur de Venise
estoient en l'autre.

Monsieur estoit cependant à la Chambre des
Comptes, & Cour des Aydes, accompagné du
Mareschal d'Estrée, du sieur Aubry Conseiller
d'Etat, & de quelques autres, où les Edicts fu-
rent pareillement registrez.

Ce fait le Roy s'en retourna disner au Lou-
ure, receuant par tout les cris d'allegresses, &
les acclamations continuelles de son peuple, &
fut l'apresdinée en l'Hostel de Richelieu.

Cette année plusieurs personnes de qualité
moururent: le 12. d'Aoust mourut pres de
Laon d'hydropisie le R.P. Pierre Gosset Abbé

de Prem
née 80. de
58. de sa
Le 17.
de S. Iean
noine de
cette Ab
mille liu
gratiffia
du deffu
Office de
Le 23
semblé
sons, en
d'Etat,
re deput
de S. Ma
& Clair-
ligieux d
enuoya
pour le
d'Abbé
mort du
Protecte
depuis
aussi dep
lement
demissio
Le 30
Saumur
lieu, fen
Septemb
Dame d

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan